

Dynamiques associatives

LE MAGAZINE DU DLA

**POUR VOUS AIDER À MIEUX
VIVRE VOTRE ASSOCIATION**

DLA

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) accompagne les associations et autres structures d'utilité sociale dans le développement de leurs activités et dans la pérennisation de leurs emplois

TRIBUNE

CRESS Basse-Normandie

page 2

**PORTRAIT
SINEO**

page 3



zoom sur...

**diversifiez
vos financements** page 6

Le témoignage de Plaine Sud Energies

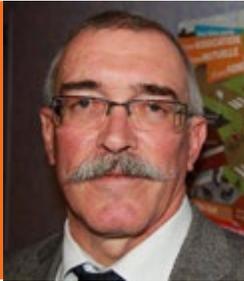
L'exemple d'Entreprendre pour la Solidarité

En bref...

LES RELATIONS ENTRE ASSOCIATIONS ET POUVOIRS PUBLICS EN BASSE-NORMANDIE À L'ÉTUDE
• CULTURE ET ESS, LES ENJEUX DE LA COOPÉRATION • DANS MON ASSOCIATION / MA PETITE
ENTREPRISE AUSSI, JE SUIS RESPONSABLE DE MES ACHATS !

Jean-Louis LAMBERT

Président de la CRESS Basse-Normandie



Les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui représentent 60 000 emplois en Basse-Normandie (soit 12,8% de l'emploi salarié total), se retrouvent autour de valeurs et de principes partagés : gouvernance démocratique, solidarité, non lucrativité, ancrage territorial ... 77% de ces emplois s'exercent au sein des associations, présentes dans tous les secteurs d'activité : action sociale, sport, culture, tourisme ...

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Basse-Normandie est une association rassemblant des organisations qui se reconnaissent dans les valeurs et principes de l'ESS et qui se regroupent pour en développer le projet et ainsi favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie.

Les missions de la CRESS :

- Fédérer les acteurs, représenter, animer et structurer l'ESS en région
- Promouvoir et sensibiliser à l'ESS
 - Développer l'ESS et les entreprises d'ESS, favoriser le développement d'activités et d'emplois de qualité

La nomination en mai 2012 d'un Ministre Délégué à l'ESS (Benoît Hamon) a posé la reconnaissance et le soutien de ce mode d'entreprendre qu'est l'ESS avec la rédaction d'une Loi cadre élaborée en concertation avec l'ensemble des structures de l'ESS. Cette loi, adoptée en première lecture au Sénat en novembre, définit le périmètre de l'économie sociale et solidaire et introduit en outre des mesures destinées à amplifier le financement des structures de l'ESS et consolider leur modèle économique, donner du pouvoir d'agir aux salariés, créer de l'emploi dans les territoires et inscrire les politiques publiques de l'ESS dans la durée.

Un certain nombre de dispositions concernent tout particulièrement les associations dont, par exemple, l'article 10 qui définit la subvention de manière à la (re)légitimer dans un contexte de multiplication des appels d'offres et l'article 10bis qui introduit le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) comme outil de consolidation au service des associations.

Espérons que cette Loi qui entrera en application courant 2014 renforce les associations dans leur rôle au service des populations et des territoires.

Sineo

Une entreprise pas comme les autres

Un atelier avec pignon sur rue, des véhicules sérigraphiés, 12 employés... Rien ne désigne Sineo comme une entreprise atypique. Pourtant, cette société cherbourgeoise, spécialisée dans le nettoyage écologique et sans eau des voitures, cultive discrètement sa différence. Focus sur une entreprise d'insertion qui, forte de sa spécificité, s'épanouit dans le secteur concurrentiel marchand.

Comme tout chef d'entreprise, Olivier Longueval ne se pose jamais. Jongler avec les rendez-vous commerciaux, superviser ses équipes, gérer l'administratif et garder un œil sur les indicateurs de performance, tout cela fait partie de son quotidien. Mais pour Sineo, la dimension économique se double d'une dimension sociale. Car la vocation de l'entreprise, c'est d'abord d'accompagner les

salariés tout au long d'un parcours d'insertion socio-professionnelle qui peut durer de quatre mois à deux ans. « *Le travail salarié, explique Olivier Longueval, est un vecteur d'insertion très efficace pour des personnes qui ont connu des accidents de la vie. Dans le cadre des 7 heures de travail quotidien, nous traitons l'aspect professionnel, mais également la problématique personnelle du salarié que nous avons engagé* ».



Sineo, c'est le nettoyage écologique mais aussi la préparation esthétique des véhicules neufs et d'occasion (réception, contrôle, stockage...) pour les concessionnaires. Les process sont dans ce cas plus exigeants et responsabilisants.

Compréhension des difficultés, accompagnement psychologique, résolution des difficultés, rédaction d'un projet professionnel, toutes ces questions nécessitent une réponse globale. « *On dispose sur le territoire de beaucoup d'outils pour les personnes en difficulté mais il n'existe pas de structure pivot pour comprendre la problématique générale d'un bénéficiaire* », observe Olivier Longueval. « *Les problèmes sont atomisés. On ne joue pas sur l'ensemble des curseurs. C'est précisément ce que nous proposons avec Sineo. Nous agissons simultanément en traitant les problèmes d'addiction, en négociant avec les banques ou avec les bailleurs sociaux quand*

il y a un problème de logement. Pour les problèmes de santé, nous offrons la couverture d'une mutuelle... »

Dégager des compétences transférables

Olivier Longueval tient à souligner la spécificité de Sineo. « *Nous avons le même fonctionnement qu'une association mais nous sommes une entreprise à part entière, reconnue par la DIRECCTE*. Notre seule différence, c'est notre finalité sociale* ».

Cela signifie que les revenus de l'entreprise proviennent à 70 % du chiffre d'affaires, les aides de l'Etat (30%) servant seulement à compenser les démarches d'accompagnement social. « *De ce fait, poursuit Olivier Lon-*



Parmi ses 12 employés, Sineo compte deux encadrants «chargés de faire tourner la boutique». L'accompagnement social est assuré par des intervenants issus des associations ou des instituts de formation.

gueval, nous sommes libres de choisir les personnes que nous embauchons après validation par Pôle Emploi et les référents sociaux. La

difficulté globale n'entre donc pas en ligne de compte pour nous. Je dois d'abord apprécier si le futur salarié aura la capacité de travailler, s'il y a une volonté. Il devra être capable de se présenter à la clientèle... J'analyse ensuite le chemin en fonction des problématiques, je recherche ce qu'il manque pour réaliser un projet professionnel. On essaye de constituer une expérience par une période en immersion. Quand la problématique sociale est maîtrisée, on entre alors dans l'accompagnement professionnel... »

Sineo se définit donc comme l'avant-dernier maillon avant l'entreprise ordinaire. « *On ne leur apprend pas un métier mais on fait surgir des compétences transférables. Nos salariés*

deviennent plus apaisés, plus stables, renouent avec la ponctualité, acceptent les directives de travail. Ils sont, en fin de contrat, capables de se présenter à d'autres entreprises, même en dehors du milieu de l'automobile. »

* Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Sineo Cherbourg (Lav Autos Bio)

Rue de Strasbourg
50100 Cherbourg-Octeville
06 74 42 90 38

Contact

Qu'est-ce qu'une entreprise d'insertion ?

Une entreprise d'insertion est une entreprise de production de biens ou de services, opérant dans le secteur concurrentiel marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale : accueillir et accompagner des personnes en situation d'exclusion pour construire et finaliser avec elles un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Ce type d'entreprise embauche provisoirement (en contrat à durée déterminée limité à 2 ans) des personnes exclues du marché du travail : allocataires du revenu de solidarité active (RSA), chômeurs de longue durée, jeunes ne bénéficiant d'aucun dispositif d'insertion, personnes sans domicile fixe ou en voie de marginalisation.

Objectifs :

- Leur faire acquérir un savoir-faire professionnel, en les mettant en situation réelle,
- Les faire bénéficier d'un encadrement leur permettant un retour progressif à l'emploi,
- Contribuer, par un accompagnement individualisé, à la réduction de leurs difficultés sociales.

Elles peuvent intervenir dans tous les secteurs de l'économie mais sont particulièrement présentes aujourd'hui dans les filières de valorisation de déchets (recyclage de textiles, par exemple), dans les secteurs de l'entretien environnemental (entreprises paysagères notamment), du bâtiment et de l'éco-construction, ou du service à la personne.

Le point de vue des partenaires

L'activité d'Insertion ne pourrait se faire si Sineo n'avait pas noué de sérieux partenariats avec le monde de l'entreprise « classique ».

70 % des clients de Sineo ignorent avoir contracté avec une entreprise d'insertion par le travail. Pour celles qui en ont connaissance, la relation marchande ne se fonde pas seulement sur le respect d'un process validé, mais sur un partage de valeurs : écologie et solidarité en tête. C'est le cas pour EDF.

EDF Flamanville est un client de la première heure pour Sineo. Depuis 2007, l'entreprise cherbourgeoise entretient les 140 véhicules confiés aux agents de service intervenant sur le centre d'exploitation mais aussi le chantier de l'EPR. Jean-Louis Nallit, responsable des activités de gestion, évoque le choix d'EDF. « *Nous louons notre flotte de véhicules pour une durée de 5 ans. Nous avons choisi d'externaliser son entretien lorsque que nous n'avons plus disposé de notre propre garage. Sineo nous a été recommandée dès sa création et nous lui confions aujourd'hui le nettoyage des véhicules mais aussi le contrôle des organes de sécurité (essuie-glaces, éclairage, pneumatiques...)* ».

EDF a été d'abord séduite par la qualité des prestations et le procédé de nettoyage écologique. Mais la dimension d'utilité sociale de l'entreprise a également compté. « *C'est ce qui nous a convaincu de travailler avec Sineo* », confirme Jean-Louis Nallit. « *Cela participe à la sécurité du parc. On a réduit l'accidentologie et un véhicule propre a tendance à le rester plus longtemps. Le comportement des utilisateurs a changé. Ils sont plus respectueux...* » Des véhicules bien entretenus : bien plus qu'une question d'image !

FICHE PRATIQUE

Diversifiez vos financements

Avec 37 000 associations actives de plus chaque année, le monde associatif n'a pas pour seule vertu de renforcer la cohésion sociale et d'animer le territoire. Il représente aussi une large part de l'emploi en France. Malgré son dynamisme, ce secteur a aussi ses fragilités. Au premier rang desquelles figure la question du pilotage financier... Quels sont les différents types de financements que peuvent solliciter les associations ? Comment les obtenir ? Comment structurer son modèle économique et identifier ses besoins ? Ce dossier répond à toutes ces questions.

Le chiffre paraît remarquable : notre pays compte 1,3 million d'associations en activité. Le mouvement associatif est une véritable richesse nationale. Pour preuve, depuis 15 ans, ce secteur est en pleine expansion et représente aujourd'hui près de 5% de l'emploi en France. Mais cet élan semble s'essouffler avec la crise. Depuis fin 2010, on observe une baisse sensible de l'emploi associatif.

Si certains secteurs d'activité connaissent des difficultés structurelles, cette inversion de tendance est surtout la conséquence des tensions budgétaires auxquelles l'Etat et les collectivités locales font face. L'argent public devient de plus en plus rare, ce qui fragilise les associations. Faute de pouvoir financer leurs projets, elles peinent à stabiliser leurs activités, donc à consolider les emplois. Dans ce contexte, les associations se trouvent dans

l'obligation de réinterroger leur modèle économique mais aussi d'expérimenter de nouveaux modes de financement.

IDENTIFIER SES BESOINS

Le développement d'une association dépend principalement de sa capacité à se financer, et cela reste une problématique constante à tous les stades de sa vie : création, déploiement, cap difficile... Barka Bouzaga, chargée de mission à France Active*, distingue d'ailleurs deux types de besoins : le besoin de **financement subi** et le besoin de **financement prospectif**. Dans le premier cas, on rencontre des associations qui ne peuvent plus faire face à leurs charges courantes. « Il faut alors se pencher sur les exercices passés et comprendre pourquoi on est arrivé à cette situation, analyse Barka Bouzaga. Il faut aussi évaluer si l'on dispose des ressources néces-

* **France Active**, financeur solidaire, est un réseau associatif qui accompagne et finance, d'une part, les entrepreneurs sociaux qui créent ou consolident des emplois et, d'autre part, les personnes en difficultés d'emploi qui créent leur entreprise.

Créé en 1988, France Active leur propose un accompagnement et des financements solidaires qui permettent de viabiliser les projets et d'accéder aux circuits bancaires et financiers. Pour mener son action, France Active s'appuie sur de nombreux partenaires et sur un réseau de 40 structures de proximité, appelés Fonds territoriaux.
www.franceactive.org

saires pour rattraper les difficultés de gestion. Pour y parvenir, l'outil principal reste le plan de financement. Il permet de lister les besoins en investissements, en trésorerie. L'objectif est de consolider le passif. »

Le financement prospectif est d'une autre nature. « Les fonds recherchés ne serviront pas à gérer la situation présente mais à déployer de l'activité, à investir. Il s'agit alors d'anticiper les besoins. On est en train de bâtir un projet, on est alors dans une phase de conviction. » Dans ce cas, outre le plan de financement, le budget prévisionnel servira à démontrer que l'association a la capacité de dégager des marges. Il s'agit de prouver que le projet coïncide avec les ambitions, et qu'il ne va pas générer des pertes.

PRÉPARER SA DEMANDE DE FINANCEMENT

Une demande de financement se construit et se prépare. Pour Barka Bouzaga, deux cercles sont à convaincre. « Le premier, c'est celui des administrateurs de l'association. Il faut organiser une concertation pour pouvoir s'appuyer sur une décision démocratique. Ce premier cercle doit approuver le projet et définir un plan d'action. Le deuxième cercle est élargi à l'ensemble des partenaires financiers. Là encore, il faut organiser la communication par un jeu d'allers-retours, notamment sur le prévisionnel économique : quels seront les dépenses, les charges ? Faudra-t-il recruter ? » La consultation de ces cercles ne doit pas faire oublier la communication interne; il est important d'expliquer le projet, de le motiver auprès de ses équipes pour obtenir leur adhésion.

LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

La recherche des financements est conditionnée par la nature même des besoins : il peut s'agir d'investissements, de financement de projets, de gestion courante, ou de régularisation d'une difficulté accidentelle : il existe différentes solutions pour chaque situation.

Les alternatives aux financements publics

Face au tarissement des financements publics les associations doivent innover et diversifier leurs financements pour continuer à se développer et répondre aux besoins sociétaux qui se multiplient.

Tout d'horizon de quelques solutions de financement encore peu connues et qu'il ne faudrait pas considérer comme de simples pis-aller.

1 : LES BANQUES

Lorsqu'il y avait plus de facilité à obtenir des subventions, les associations avaient tendance à ne solliciter les banques que pour boucler un plan de financement. En raison des tensions budgétaires, la relation au banquier est en train d'évoluer. Olivier Chedorge, du Crédit Coopératif, le confirme. « On a changé d'ambiance. On n'est plus dans la situation où les associations préféraient se financer sur leurs fonds propres, considérant cela moins coûteux qu'un prêt. Aujourd'hui, il est plus sérieux de garder un matelas de sécurité, surtout s'il y a un changement d'échelle à prévoir. Il est sain d'avoir une sécurité double, sur des accords de crédits à court ou moyen termes et sur une trésorerie qui permette de financer les besoins en fonds de roulement. »

Certaines banques ont aussi pour vocation d'accompagner les porteurs de projets sur leurs investissements, pour des relais de subventions... « Nous cherchons à mettre en place des crédits intelligents. On ne veut pas emmener les clients dans le mur. L'accompagnement permet de voir l'ensemble des problématiques du dossier. Ce n'est pas une simple étude financière, c'est une étude de l'environnement de la structure, de ses points

Bâtir une demande de financement

Le plan de financement

Le plan de financement détermine au plus juste le besoin de financement lié au projet mis en place. Sa conception passe par des questions très simples mais qu'il faut impérativement passer en revue. Exemple : si l'association doit déménager pour d'autres locaux, elle aura une caution de loyer à payer. Dispose-t-on de la trésorerie nécessaire ?

Le plan de financement mesure également la capacité de la structure à générer des ressources pour faire face aux besoins. La construction de ce document assez complexe – car il doit prendre en compte l'immatériel, le matériel et le fonds de roulement et ce sur 3 exercices – permettra d'anticiper la mise en œuvre du projet ; en effet, après avoir recensé les besoins et les ressources financières disponibles, il faut, le cas échéant, trouver une ou plusieurs solutions pour les capitaux manquants afin d'accéder à un équilibre financier.

Les documents à produire

Pour constituer une demande de financement, il faut réunir :

- Une description qualitative du projet ;
- Des documents administratifs et de présentation de l'association : les statuts de l'association, le rapport d'activité, la délibération du conseil d'administration prouvant que le projet est validé... ;
- Des documents comptables : les comptes passés sont toujours demandés. Les financeurs publics ont en effet besoin de connaître la situation de l'association avant de s'engager. Le plan de financement et le plan de trésorerie sont aussi exigés ;
- Le calendrier de la mise en œuvre : il indique la temporalité du projet. Il faut détailler chaque étape, faire apparaître pour chacune d'elles les dépenses et les recettes. Cette visibilité fait souvent défaut aux partenaires. « Faire appa-

raître cette temporalité, c'est aussi souligner des besoins d'urgence, insiste Barka Bouzaga. Certains financeurs ne décaisseront que lorsque les dépenses seront engagées. Ce calendrier étaye le plan de trésorerie : c'est un bon argument pour dire : il faut y aller maintenant ! »

Les erreurs à ne pas commettre

- Présenter un projet en décalage complet avec les habitudes de travail de l'association sans argumenter sur les changements d'échelle par le biais d'une note d'intention qui expose les raisons. Il est par exemple peu raisonnable de prévoir un recrutement de 15 personnes sans exposer un co-financement avec l'accord des autres financeurs.
- Cacher ses difficultés. Certaines associations peuvent vouloir se développer pour assainir leur situation financière. Il faut être parfaitement transparent sur ces intentions.
- Y aller seul : il existe des dispositifs d'accompagnement et des outils d'aide à la décision, il faut les mobiliser :

Le **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** de votre territoire. Sur la base d'un diagnostic, il propose des accompagnements pouvant permettre la mise en place d'outils de gestion, la mobilisation des partenaires – collectivités, banques... - autour du projet.

Les **fonds territoriaux du réseau France Active** proposent leur expertise sur le montage des plans de financement.

SOLFIA : coordonné par France Active, ce portail propose des fiches outils pour orienter les dirigeants associatifs dans leur recherche de financements (www.solfia.org).

Les **acteurs de l'accompagnement** présents sur les territoires : têtes de réseau associatives, points d'appui à la vie associative, maisons des associations, banques...

faibles ou forts, de ses relations avec les financeurs. Au Crédit Coopératif, nous avons aussi un dialogue constructif avec les différents financeurs du secteur associatif (Etat, collectivités...). Accompagner, ça veut dire faciliter le dossier, voir comment anticiper sur des subventions quand il faut investir du matériel pour démarrer une activité. Nous intervenons souvent en amont, comme le métronome du projet dans son phasage. Nous avons une expérience des délais de décision de mise en place des subventions, dont les modalités de versements sont parfois très complexes. Enfin et surtout cette approche est la conséquence de notre travail en réseau avec les fédérations présentes au sein de la gouvernance du Crédit Coopératif. »

2 : LES FONDS TERRITORIAUX

Appartenant au réseau national France Active, Basse Normandie Active (BNA) est un fonds territorial dont la vocation est d'accompagner des projets créateurs d'emplois, notamment pour des personnes en difficulté. « Nous travaillons auprès des associations employeuses, des SCOP et des SCIC*, explique Dominique Savio, directeur de BNA. Notre objet est de permettre le financement de projets. Nous apportons notre expertise sur ces projets, souvent compliqués, et servons d'intermédiaire avec les banques et les autres partenaires. »

L'expertise de BNA permet de déterminer si les projets sont finançables. « Nous regardons si la structure est en capacité de rembourser les sommes qu'elle veut emprunter. Notre objectif, c'est que l'emploi soit pérennisé sur ces projets. Nous veillons à ce que la structure soit capable de se projeter, qu'elle puisse faire des budgets prévisionnels. Si on décèle une fragilité, un besoin particulier d'accompagnement,



Dominique SAVIO,
Directeur de Basse-Normandie Active

Financier solidaire pour l'Emploi, les fonds de Basse Normandie Active proviennent de la Caisse des Dépôts (20 %), de la Région (20 %), de l'épargne salariale solidaire (25 à 30 %) et de financeurs qui veulent diversifier leur portefeuille (des banques).

Basse-Normandie Active – 12 rue Alfred Kastler, 14000 CAEN – Tél. : 02 31 06 16 36 – contact@bna.asso.fr - www.bna.asso.fr

par exemple sur des outils de gestion, nous pouvons renvoyer vers le DLA. » BNA conseille, mais BNA, financier solidaire pour l'emploi, peut aussi participer au plan de financement en apportant des fonds remboursables et des garanties d'emprunts bancaires. « Nous ne finançons jamais la totalité du besoin. Nous participons au financement, au côté des financeurs classiques, pour réduire le risque en cas d'échec. »

BNA possède un comité d'engagement qui décide de ses interventions sur la base d'une note de synthèse. Ainsi en 2012, BNA a financé 25 projets d'Economie Sociale et Solidaire en Basse-Normandie, pour un million d'euros, qui représentent 249 emplois.

* SCOP : Société Coopérative Participative / SCIC : Société Coopérative à Intérêt Collectif

3 : LE MÉCÉNAT

a : Le mécénat direct

Le mécénat s'exerce par un soutien matériel ou financier apporté à un projet d'intérêt général. Il est pratiqué dans le domaine culturel mais aussi de plus en plus dans le champ social.

Le mécénat est un acte libre, c'est la volonté d'une entreprise - plus rarement celle d'un particulier - qui ne doit pas attendre de contreparties publicitaires, comme cela peut être le cas dans un partenariat contractuel. Le mécénat est considéré comme une alternative moins contraignante aux subventions publiques pour le financement de projets. Mais les mécènes sont très courtisés. Pour vous aider à les identifier, l'ADMICAL publie un répertoire – www.admical.org.

b : Le soutien des fondations mécènes

La loi définit la fondation comme « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ».

Grâce au patrimoine qu'elles sont chargées de gérer, les fondations peuvent financer des projets associatifs, le biais d'appel à projets, de bourses, de prix...

La Fondation de France finance par cette voie de nombreux projets en matière d'aide aux personnes vulnérables, de développement de la connaissance et d'environnement. AG2R, récompense des actions en faveur des retraités dépendants sous forme de prix... Depuis 2010, la fondation Orange a soutenu 600 projets portés par ses propres salariés ou ses retraités... Il existe en France près de 2 000 fondations, impliquées dans toutes sortes de domaines.

c : Les fonds de dotation

Issus de la loi de modernisation de l'économie de 2008, les fonds de dotation sont des personnes morales de droit privé et à but non lucratif, comme le sont également les associations ou les fondations. Ils reçoivent des biens, des dons, des legs... Grâce à leur grande capacité juridique, ils en tirent des revenus par la capitalisation, et les utilisent pour financer des projets d'intérêt général (Voir plus loin portrait Entreprendre pour la Solidarité).

Quelques sites pour identifier les appels à projets des fondations :
<http://www.cress-bn.org/>
 Page facebook du DLA de l'Orne

4 : LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS (CROWDFUNDING)

Pratique ancienne réactualisée avec Internet, le financement participatif permet de soutenir des projets en provoquant la rencontre sur la toile d'épargnants qui recherchent des coups de cœur pour investir et des porteurs de projet qui ne veulent ou ne peuvent faire appel au crédit bancaire. Ces plateformes s'organisent par thématiques : projets culturels, sociaux, environnementaux... Ces apports financiers peuvent prendre la forme de prêts ou de dons, les investisseurs bénéficiant alors en retour de contredon (disque, place de concerts...). Ces plateformes se financent en prélevant une commission (de 5 à 12 %) sur les fonds récoltés.

La Banque Publique d'Investissement (BPI) propose un service de mise en relation, via un moteur de recherche unique, qui répertorie les projets de l'ensemble des plateformes de crowdfunding partenaires.

<http://tousnosprojets.bpifrance.fr>.

La finance solidaire

La finance n'est pas toujours un monstre froid. Elle peut avoir du sens, et ce sens est au cœur du concept de finance solidaire. Les finances solidaires sont constituées de circuits financiers reliant des épargnants et des porteurs de projets. En plaçant leur argent sur les produits d'épargne solidaire, les épargnants font le choix de financer des projets dont l'activité est à forte utilité sociale et environnementale.

Ce « militantisme » dans l'épargne tend à se développer : comme l'indique le baromètre annuel de la finance solidaire, l'encours de l'épargne solidaire a atteint 4,7 milliards d'euros en 2012, soit une hausse de 33% sur un an. « *La finance solidaire rencontre aujourd'hui une aspiration citoyenne. Les épargnants veulent rendre une réalité à leur argent* », souligne Barka Bouzaga.

UN LABEL FINANCES SOLIDAIRES

Depuis 1995, Finansol promeut la solidarité dans l'épargne et la finance. Cette association rassemble un collectif de 60 membres composé d'établissements financiers collecteurs d'épargne solidaire et d'entreprises solidaires et d'associations qui exercent une activité à forte utilité sociale et/ou environnementale.

Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Pour

pouvoir être labellisés, les produits d'épargne doivent répondre à des critères de solidarité (tout ou partie des sommes placées doit financer des projets d'utilité sociale ou environnementale OU 25% des intérêts de l'épargne sont versés de façon régulière par l'épargnant sous forme de don à des organismes bénéficiaires).

COMMENT ÉPARGNER SOLIDAIRE ?

L'épargnant peut devenir actionnaire d'une entreprise solidaire, en direct ou par le biais de l'épargne salariale. Il peut également se tourner vers des établissements financiers comme une mutuelle d'épargne ou une banque qui proposent des produits labellisés : livrets bancaires, assurance-vie, SICAV...

Les entreprises solidaires soutenues par cette épargne sont avant tout inscrites dans les domaines de l'écologie, du logement, de l'emploi et de la solidarité internationale.

Les financeurs solidaires ayant attribué le plus gros volume de financements en 2012 sont la NEF*, l'ADIE et la Société d'investissement du réseau France Active. Les autres entreprises solidaires, grâce à l'épargne solidaire, financent leurs propres projets.

* La Société financière de la Nef est une coopérative de finances solidaires. Depuis sa création en 1988, elle exerce une double activité de collecte d'épargne et d'octroi de crédit. Les financements accordés par la Société financière de la Nef permettent de soutenir la création et le développement d'activités professionnelles et associatives à des fins d'utilité sociale et environnementale.

Plaine Sud Energies : un projet cofinancé par Energie Partagée

Patricia Oury, agent de développement à l'ARDES et cogérante de Plaine Sud Energies, revient sur le montage financier d'un projet dont le budget s'élève à 230 000 € d'investissement.

Votre projet porte sur les énergies renouvelables. Quelle est sa vocation ?

En 2012, l'ARDES* a lancé un travail pour bâtir un projet collectif sur les énergies renouvelables. Ce projet soulevait une question : quel rôle pour les citoyens face aux enjeux énergétiques ? Investir seul dans des moyens de production d'énergies renouvelables n'est pas toujours accessible d'un point de vue financier, technique... De cette difficulté est né un projet collectif. L'ARDES avait le souhait de travailler avec les collectivités locales. La communauté de communes Plaine Sud de Caen a saisi l'opportunité. Le projet consiste à produire de l'électricité, revendue à EDF, avec des installations solaires photovoltaïques placées sur la toiture de trois écoles. Pour lancer ce projet, nous avons constitué une SCIC* afin de travailler avec les collectivités et les habitants du territoire. Nous avons invité l'ensemble des acteurs locaux à investir solidairement dans les installations, pour constituer le capital de la coopérative sous forme de parts sociales (100€/part). La communauté de communes et ses 8 communes sont devenues sociétaires ainsi qu'une vingtaine d'habitants et quelques entreprises et associations locales.

Était-ce suffisant pour démarrer ce projet ?

Non, c'est pourquoi nous avons fait appel à Energie Partagée qui a investi à nos côtés dans les installations solaires. Ces apports

financiers complémentaires ont permis à la Scic d'accéder à un emprunt bancaire auprès de la Nef.

Energie partagée a donc été un partenaire essentiel du projet ?

Absolument. Energie Partagée soutient des projets locaux d'énergies renouvelables portés par les acteurs locaux dans les territoires grâce à son fonds d'investissement citoyen, Energie Partagée Investissement. Chacun peut souscrire des actions Energie Partagée et flécher son investissement vers le projet de son choix. Les citoyens ont ainsi la capacité d'agir concrètement pour la transition énergétique et trouvent là une affectation utile à leur épargne.

* Association Régionale pour le Développement de l'Économie Solidaire, www.ardes.org

* La **Société Coopérative d'Intérêt Collectif** (Scic) est une entreprise coopérative qui permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples (salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers...). Elle produit des biens ou services en respectant les règles coopératives : répartition du pouvoir sur la base du principe 1 personne = 1 voix, implication de tous les associés dans la vie de l'entreprise et dans les principales décisions de gestion, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité. Fonctionnant comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation, la SCIC présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale garanti par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective... et garanti aussi par sa vocation d'organisme à but non lucratif.

www.energie-partagee.org
plainesudenergies.blogspot.com

ENTREPRENDRE POUR LA SOLIDARITÉ Un fonds de dotation pour l'économie solidaire

Promulguée le 4 août 2008, la loi de modernisation de l'économie avait, entre autres objectifs, celui de donner un outil de financement à l'économie solidaire. L'article 140 de cette loi instituait dès lors une nouvelle personne morale dans le droit français : le fonds de dotation. Six mois plus tard naissait dans le Maine-et-Loire « Entreprendre pour la solidarité ».

Patrick Valentin, vous êtes président du fonds de dotation Entreprendre pour la Solidarité. Pouvez-vous nous rappeler l'origine des fonds de dotation ?

Leur création s'inscrit dans un contexte néolibéral : avec le recul programmé de l'État-providence, la création des fonds de dotation visait à donner plus de place à l'initiative libre, privée, individuelle ou collective, pour le financement de la solidarité. La première caractéristique d'un fonds de dotation, c'est sa souplesse. C'est aussi facile à créer qu'une association loi de 1901. Et surtout, c'est un nouvel outil financier pour les associations, je devrais dire les entreprises associatives.

Pour quelles raisons avez-vous décidé de créer votre fonds de dotation ?

Depuis le développement du secteur médico-social, l'association est devenue « entreprise associative ». Certaines d'entre-elles peuvent compter des dizaines, voire des centaines de salariés et elles n'ont plus les moyens de leur développement. Elles sont entrées dans des processus financiers indispensables mais souvent mal accordés avec leurs propres statuts. Concrètement, on observait une déperdition économique et dynamique des capitaux des associations. Des capitaux parfois importants mais souvent

Patrick VALENTIN



Crédit : Entreprendre pour la Solidarité

mal utilisés ou sous-utilisés. Entreprendre pour la Solidarité est né en janvier 2009 de l'initiative d'un groupe d'associations du secteur. Cet outil sert aujourd'hui à collecter légalement des capitaux venant de l'extérieur par un système de donation, et à recycler des capitaux existants, mais peu utilisés, dans les associations membres du fonds.

Quel est son périmètre d'activité ?

La raison d'être du Fonds de dotation Entreprendre pour la Solidarité est de financer des actions et des projets innovants en faveur des personnes les plus fragiles en Maine-et-Loire sur trois domaines : l'emploi, le logement et la socialisation (loisirs, culture...).

Décrivez-nous son mécanisme d'intervention...

Nous avons constitué une organisation de type holding. Le terme renvoie à « l'économie lucrative », mais il y a un point commun sur l'usage des capitaux. Chacune des associations adhérentes inscrit dans ses statuts son adhésion au fonds de dotation et s'engage à en respecter le règlement intérieur. Il s'ensuit que chaque association est fondée à ajouter à son objet principal l'objet du fonds de dotation. Les associations sont donc statutairement libres de faire remonter vers le fonds tout excédent ou dons éventuels qui ne lui serviraient pas dans l'immédiat. Le but est de mutualiser les moyens financiers. Ceci avec une limite : le cadre d'une activité non lucrative.

Cela veut dire que votre action s'exerce plutôt en interne ?

Oui, pour l'essentiel. Nous avons créé un pôle financier pour un groupe d'associations. Mais nous avons aussi la possibilité d'accueillir de nouveaux membres ou de répondre occasionnellement à des demandes extérieures émanant d'acteur œuvrant, sans but lucratif, en faveur de l'emploi, du logement et de la vie en société des personnes fragiles.

Quelles sont vos dernières réalisations marquantes ?

Entreprendre pour la Solidarité vient d'investir deux millions d'euros en rachetant récemment une usine bien placée pour nos objectifs. Sur les 6 000 m² de cette usine, 3000 sont déjà occupés par une ressourcerie qui a créé 15 emplois. Nous avons aussi financé une légumerie dans un ESAT à hauteur de 250 000 €.

Les versements effectués par le fonds de dotation aux associations ont pour but ordinaire le développement entrepreneurial. Toutefois, à titre exceptionnel et en cas de difficulté de gestion, une association peut solliciter l'aide du fonds de dotation.

Vous financez, vous accompagnez... En retour, quelles sont vos exigences ?

Nous sommes très engagés dans notre mission. Les associations se doivent d'avoir une gestion saine et bénéficiaire. Elles ont aussi l'obligation de rendre les bénéficiaires solidaires, déduction faite de leurs besoins de trésorerie ou de leurs réinvestissements. Il ne faut pas les démunir de leurs moyens de vivre. Lorsque nous constatons qu'une association a des difficultés économiques, nous intervenons pour la conseiller et pour rappeler aux membres de son conseil d'administration leurs responsabilités. Nous militons pour une économie alternative mais responsable.

Quels conseils pourriez-vous donner aux responsables associatifs ?

Je n'en aurais qu'un : créer vos propres fonds de dotation pour mutualiser vos résultats. C'est l'outil naturel du financement de l'économie solidaire. Il faut que les associations se posent la question de savoir quand, comment et avec qui elles vont créer leur outil financier. C'est l'allié de l'entreprise associative, avec ce qu'elle représente de volonté sociale. C'est un outil transparent, démocratique et dynamique.

LES RELATIONS ENTRE ASSOCIATIONS ET POUVOIRS PUBLICS EN BASSE-NORMANDIE À L'ÉTUDE.

Le 9 octobre dernier s'est tenue la quatrième **Conférence régionale de la vie associative** organisée par la **Conférence Permanente des Coordinations Associatives de Basse-Normandie** (CPCA). Une centaine d'acteurs concernés par le fait associatif, élus, techniciens des collectivités et responsables associatifs, ont débattu de la question du partenariat entre pouvoirs publics et monde associatif afin que ce dernier réponde efficacement aux attentes de la population tout en concourant à la satisfaction de l'intérêt général.

Contact : CPCA Basse Normandie,
missioncpcbagn@gmail.com

De ce travail collectif, la CPCA se fixe les objectifs suivants :

- Organiser et renforcer le dialogue entre partenaires en formalisant des instances de co-construction de politiques associatives transversales.
- Élaborer des modalités de contractualisation garantissant l'indépendance des associations et favorisant leur potentiel d'innovation sociale.
- Approfondir l'inter-connaissance entre partenaires par un apprentissage mutuel et des espaces de réflexion partagée.

CULTURE ET ESS, LES ENJEUX DE LA COOPÉRATION

Pour répondre aux enjeux multiples du secteur culturel en Région, un collectif d'acteurs culturels et de l'économie sociale et solidaire a souhaité organiser un cycle de rencontres « Culture et ESS, les enjeux de la coopération », construit comme un parcours de réflexion et de travail.

Organisé en trois journées, qui se tiennent dans chaque département, ce cycle permet aux acteurs régionaux (structures culturelles et socio-culturelles, acteurs de l'économie sociale et solidaire, institutions...) de se rencontrer, d'échanger et de construire la coopération culturelle en Basse-Normandie.

Les deux premières journées se sont tenues respectivement le 5/09 à Caen et le 26/11 à Fiers. **La 3ème et dernière journée se tiendra le 30/01 dans la Manche** (lieu à préciser) et permettra de conclure les travaux engagés. L'inscription est gratuite et ouverte à tous !

Rendez-vous sur www.cress-bn.org, rubrique « Développer sa structure », « Culture et ESS, les enjeux de la coopération ». Vous y trouverez le rendu des travaux menés sur les 2 premières journées, le programme et le formulaire d'inscription pour la 3ème et dernière journée de ce cycle de rencontres. Venez nombreux !

DANS MON ASSOCIATION / MA PETITE ENTREPRISE AUSSI, JE SUIS RESPONSABLE DE MES ACHATS !

Réduire son impact environnemental, favoriser l'équité sociale, dynamiser l'économie locale, réaliser des économies financières... est-il possible de concilier tous ces objectifs dans une politique d'achat ? Comment faire pour acheter responsable, quels critères privilégier ?

Souhaitant innover pour aborder ce thème des achats responsables, la CRESS Basse-Normandie et Normandie Equitable, en partenariat avec l'ADEME, ont créé un jeu de cartes par équipe.

Cet outil a été conçu pour faire **découvrir aux participants la diversité des alternatives, leur permettre d'identifier des pistes d'actions concrètes et d'amorcer un changement de pratiques !**

A destination des structures professionnelles qui ne disposent pas d'une politique d'achat définie, ce jeu montre que chacun à son niveau peut mener des actions très importantes en faveur des achats responsables.

Pour plus d'informations (mise à disposition du jeu et/ou animation d'une session) : CRESS Basse-Normandie, 02.31.06.09.23 – Normandie Equitable, 06 34 60 36 95

L'utilité sociale a de la ressource



Document réalisé sur papier recyclé avec des encres végétales

DLA Manche

Nord Cotentin
Carole MORICE
Ligue de l'Enseignement
Fédération de la Manche
Centre Collignon
50110 Tourville
Tél. : 02 33 43 78 42
E-mail : dlacotentin@orange.fr

Centre et Sud Manche
Céline MARC
Ligue de l'Enseignement
Fédération de la Manche
5, bd de la Dollée
50009 Saint-Lô cedex
Tél. : 02 33 77 42 60
E-mail : dlas0@laligue.org

DLA Calvados

Marie DESSE-BAUDE
Ligue de l'Enseignement
Fédération du Calvados
Service Fédératif
16, rue de la Girafe BP 5091
14078 Caen Cedex
Tél. : 02 31 06 11 00
E-mail : dla@ligue14.org

C2RA Basse-Normandie

Genièvre FRANÇOIS - Alice DERRIEN
Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
de Basse-Normandie
Unité
12, rue Alfred Kastler - 14000 Caen
Tél. : 02 31 06 09 23
E-mail : c2ra@cross-bn.org

DLA orne

Cécile PLUMER
Mission Locale du pays d'Alençon
59, rue St-Baise
61000 Alençon
Tél. : 02 33 32 79 47
E-mail : dlaorne@missionlocale-alencon.fr

DYNAMIQUES ASSOCIATIVES, LE MAGAZINE DU DLA

Éditeur	: Jean-Louis Lambert - CRESS Basse Normandie - 12 rue Alfred Kastler - 14000 CAEN
Directeur de publication	: Jean-Louis Lambert
Responsable de la rédaction	: Genièvre François
Comité éditorial	: Alice Derrien, Marie Desse-Baude, Genièvre François, Céline Marc, Carole Morice, Cécile Plumer
Rédaction	: Stéphane Maurice / SocorPresse, CPCA, CRESS Basse Normandie, Marie Desse-Baude
Conception et réalisation technique	: Revenons à nos moutons - www.revenons-a-nos-moutons.com / Association Bon Week-end - www.bon-weekend.org
Impression	: PRN, 28 rue du Poirier, BP 90180, 14652 Carpiquet Cedex
Date de parution	: décembre 2013
Dépôt légal	: mars 2012
ISSN	: ISSN 2258-708X

@

Envie de donner votre avis sur ce journal ou d'obtenir plus de précisions sur un sujet ? écrivez à dynamiques.associatives@cross-bn.org !

En Basse Normandie, le Dispositif Local d'Accompagnement est porté par



Il est financé par

